

INTITULE DU POSTE

ENSA PARIS-EST-2024-1777001-PROF TPCAU cat 2 n°1

**INTITULE LONG DU
POSTE**

*Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine /
Catégorie 2*

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile de France
Département	77
Adresse	12 avenue Blaise Pascal 77420 Champs sur marne

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée – les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel – les trois semestres suivants.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops. Les principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1^{er} cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

« Architecture & Expérience », dirigée par Éric Lapierre ;

« Éléments, structure et architecture », dirigée par Léonard Lassagne et Jean-Marc Weill (structure et architecture);

« Fragments », dirigée par Ido Avissar ;

« Transformation », dirigée par Paul Landauer.

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (École des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, École d'urbanisme de Paris, École des ingénieurs de la ville de Paris...)

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, rattachée à l'UMR AUSSER, qui est également composante de recherche de l'Université Gustave Eiffel, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'École a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Le DSA d'architecte-urbaniste, formation post-diplôme conduit à l'obtention d'un diplôme national d'enseignement supérieur : le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « projet urbain ». Elle permet d'approfondir les compétences de concepteur dans le domaine de l'architecture, de la forme urbaine, de l'espace public et du paysage, mais aussi d'acquérir de nouveaux savoirs afin d'appréhender les mécanismes de décision, les jeux d'acteurs et les cadres réglementaires et économiques, ainsi que les enjeux techniques et environnementaux.

La formation est organisée sur trois semestres. Les deux premiers semestres de la formation s'organisent essentiellement autour de l'atelier de projet, accompagné d'un enseignement sur l'argumentation, l'écriture et la communication visuelle. Le troisième semestre, conclut le DSA d'architecte-urbaniste par une mise en situation professionnelle d'une durée minimale de cinq mois.

L'enseignant.e devra coordonner l'équipe pédagogique de cette formation, s'assurer de son confortement et de son développement. Il/elle veillera à la cohérence générale du DSA d'architecte-urbaniste, à l'articulation entre l'atelier de projet et les savoirs théoriques qui l'accompagnent. L'enseignant.e sera impliqué.e dans les deux semestres de l'atelier de projet.

En complément de ce rôle de direction de la formation du DSA architecte-urbaniste, il est également attendu du candidat.e une implication au sein de la formation initiale de l'école (licence + master), à savoir :

- L'encadrement d'un atelier de projet en 2^e année de licence, semestre 4
- Une proposition de cours magistral en master positionnée dans le champ « territoire »

Il est également attendu une participation active de l'enseignant.e au sein de l'équipe de recherche de l'école (l'OCS, UMR AUSser 3329). Il/elle devra contribuer aussi à développer les liens avec d'autres laboratoires de recherche, aussi bien sur le campus de la Cité Descartes / Université Gustave Eiffel qu'en France et à l'international

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles

nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences (souhaitées pour la mutation) requise pour le concours

L'enseignant(e) recruté(e) devra être un(e) architecte justifiant une solide expérience de la maîtrise d'œuvre et de l'enseignement.

Il ou elle devra être en capacité de coordonner une équipe d'enseignants et construire un enseignement, d'encadrer un atelier de projet, d'intervenir en séminaire et de dispenser des cours magistraux.

Il ou elle sera amené(e) à encadrer une équipe sur la base d'un projet pédagogique qu'il ou qu'elle aura conçu.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant(e) recruté(e) sera amené(e) à assumer des missions de coordination pédagogique, des responsabilités d'expertise et d'évaluation, la participation à des jurys ainsi qu'aux instances de l'école. Il ou elle participera aux travaux menés par l'équipe de recherche « Observatoire de la condition suburbaine » (OCS-AUSser), aux séminaires, réunions de laboratoire et à l'élaboration des appels à projet

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

L'enseignant .e recruté.e devra être architecte DPLG ou HMONP, avoir développé une pratique professionnelle marquée par une relation solide à la ville et aux territoires. Par ailleurs, il/elle devra avoir développé une pratique reconnue de maîtrise d'œuvre en son nom propre portant notamment sur la production d'ouvrages complexes ou d'infrastructures, mais aussi d'espaces publics et avoir une parfaite connaissance de la production contemporaine de ce type de programmes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

nadine.decuypere@paris-est.archi.fr

Autre personne à contacter

alice.arnal-durand@paris-est.archi.fr